



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.579.035

SEANCE 08 DECEMBRE 2022

DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, LAURAC Sylvain, GRANET William, DUPRAT Eric, LANGLET Louis, SAYAG Emilie, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)
Mme WILLEMET Nadine, (pouvoir M. SARRALEBOUT)
Mme PEREZ Y MAESTRO Claire, (pouvoir Mme SAYAG)
Mme FLANDRIN Elodie

ABSENTS :

Mme CHAILLIE

Mme GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	18
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	21
DATE DE LA CONVOCATION	:	02 décembre 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20221208-D2022_579_0

**DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL
CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

VU l'avis de la commission « administration générale et finances » en date du 1er décembre 2022,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures :

- Monsieur Joao José FERNANDES

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires et aucun autre candidat ne s'étant présenté,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de blancs et nuls : 5
- nombre de suffrages exprimés : 16
- votes pour : 16
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Joao José FERNANDES élu en qualité de correspondant incendie et secours pour la Commune de Saint Vrain.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait à Saint-Vrain, le 08 décembre 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20221208-D2022_579_0